

quoi j'aimerais savoir en quoi le projet de loi est nécessaire aux opérations de la société. A mon avis, il nous faudrait quelques précisions à ce sujet.

L'honorable M. Campbell: Le projet de loi n'a pas trait à la valeur des propriétés de la société mais à leur valeur annuelle de location. J'ai demandé spécifiquement si la somme était suffisante en l'occurrence, et l'on m'a répondu par l'affirmative. On m'a expliqué que la modification visait à permettre à la Compagnie des Imprimeurs du Globe d'acquérir de la *Mail Printing Company* le titre et la propriété de l'immeuble qu'elle occupe. A l'heure actuelle, la *Mail Printing Company* possède l'immeuble, dont un emprunt consenti par la Compagnie des Imprimeurs du Globe a permis la construction.

L'honorable M. Euler: Qu'est-ce qui empêche de lever la restriction entièrement afin de permettre à la société de détenir tous les biens-fonds qu'elle désire?

L'honorable M. Campbell: Je n'y vois aucune objection, mais il me semble beaucoup mieux de s'en tenir à l'usage accepté, puisque le requérant le veut ainsi. J'espérais que mon explication suffirait à mes collègues, mais s'ils désirent étudier le projet de loi en comité, je consens à ce qu'on le renvoie au comité des bills d'intérêt privé. La modification me paraît chose très simple. On a déjà apporté de semblables modifications, qui ne comportent rien de sinistre. A mon avis, il serait impossible de donner une explication plus complète que celle que je viens de fournir.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

Des voix: Troisième lecture.

RENOI AU COMITÉ

L'honorable M. Lambert: Honorables sénateurs, je propose le renvoi du projet de loi au comité permanent des bills d'intérêt privé.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, le projet de loi n'a rien de compliqué et, à mon sens, point n'est besoin de recourir à l'éminente sagesse du comité des bills privés afin de décider s'il est opportun de porter de \$30,000 à \$100,000 le maximum de la valeur des biens-fonds que peut détenir la société. Je doute que \$100,000 vaille autant aujourd'hui que \$30,000 en 1882 ou \$5,000 en 1866. Les explications du sénateur cadet de Toronto (l'honorable M. Campbell) m'ont convaincu, pour un,—et je ne passe pas pour un génie de la finance, loin

de là,—que le projet de loi vise à autoriser la société à détenir des biens-fonds pour une valeur supérieure au maximum prévu par la loi actuelle. Peut-être désire-t-on se soustraire à l'impôt sur le revenu, mais je ne sais pas comment on pourrait y arriver. Mon collègue d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) se souvient peut-être du retour de l'enfant prodigue. Le *Globe and Mail*, venu à résipiscence, a décidé au cours des dix ou douze dernières années, d'envisager l'existence sous un jour différent.

Je consens volontiers à renvoyer le projet de loi au comité mais nous devrions, à mon sens, nous efforcer d'adopter promptement quelques projets de loi afin de les transmettre aux Communes. Nous devrions montrer aux Communes que nous pouvons adopter des mesures sans les retenir trois ou quatre semaines durant. Il y a quelques années on a présenté au Sénat un bill tendant à modifier les lois du divorce et, comme un sénateur, aujourd'hui disparu, avait refusé un mois durant d'en proposer l'adoption, il est parvenu aux Communes à la veille de la prorogation et n'y a pas été étudié. Si le sénateur en question avait cédé, le projet de loi serait parvenu à temps à la Chambre des Communes pour lui permettre de l'adopter.

Peu me chaut qu'on renvoie ou non le projet de loi au comité. Je lis peu souvent le *Globe and Mail* mais c'est un excellent journal; de fait, c'est l'un des meilleurs au Canada et qui va de pair avec le *Star* de Montréal, la *Free Press* de Winnipeg...

L'honorable M. Beaubien: Non, pas avec la *Free Press* de Winnipeg.

L'honorable M. Haig: La *Free Press* de Winnipeg partage mon opinion sur la question du blé, et j'estime hautement tout journal qui s'accorde avec moi à cet égard. Certains de mes collègues de ce côté-ci seraient ravis de voir le *Globe and Mail* faire l'objet d'une enquête. D'accord avec mon collègue d'Ottawa (l'honorable M. Lambert), je la ferais remonter au temps de M. George Brown. M. Brown étant mort depuis nombre d'années, je croyais qu'un certain George McGulagh administrait fort bien le journal. Il vient d'acquérir un autre journal, paraît-il.

A mon sens, il n'y a rien à gagner à renvoyer le projet de loi au comité, mais je ne veux pas demander le scrutin sur ce point. Il me semble que lorsque nous aurons examiné le projet de loi, sous tous ses angles, mon collègue d'Ottawa consentira à en proposer l'adoption.